



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 25 février à 20 h 00

Le Conseil Municipal d'Etainpuis, régulièrement convoqué le 19 février

S'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.

La séance s'est tenue à huis clos.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Paul BLONDEL, Cédric BOSSE, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Georges TAFTAF, Mmes Annie JOURDAIN, Mélanie LOUVET, Maryvonne MATURA,

Absents excusés: Mme Angélique RAILLOT, M. MAZIER Frédéric

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie DÜRR

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Informations du maire :

A la dernière réunion du conseil, il avait été décidé d'adopter le mode de transmission des convocations par voie électronique. Monsieur le Maire fait un tour de table pour vérifier la bonne réception des documents du conseil par l'ensemble des membres. Quelques manquements sont constatés au niveau de la réception des sms et des documents par courriel. Une attention sera portée dans la transmission pour garantir la bonne réception des informations. Monsieur le Maire prend note que quelques membres du conseil souhaitent recevoir les documents en mode papier.

✓ **Effondrement du sol rue des Charmilles** ✓

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'effondrement du sol survenu le 23 décembre 2020 dans une propriété située rue des Charmilles à Loeuilly. Les pompiers et la Gendarmerie sont intervenus pour assurer la sécurité des habitants. Ils ont été relogés dans la famille. Aucune marnière n'est répertoriée à cet emplacement sur la carte des marnières de la commune. Plusieurs actions ont été mise en place :

- Intervention de l'expert du BRGM (le Service Géologique National) à la demande de la préfecture suivi des recommandations pour la prise en compte de la situation. En particulier une interdiction d'accès au logement.

- Un arrêté du Maire en date du 15 janvier 2021, interdisant l'accès au logement.

A la suite de cette mesure, les propriétaires concernés auraient fait marcher l'assurance constructeur pour procéder au remblaiement avec du béton. Cette information est confirmée par Monsieur Paul BLONDEL, conseiller municipal, qui a effectivement vu l'intervention et la présence d'une toupie à béton. Les propriétaires ont réintégré leur habitation.

Toutefois, aucun document en lien avec cette intervention n'a encore été transmis à la Mairie. De l'avis des propriétaires, un autre expert devrait intervenir pour déterminer des actions qui permettront d'éviter que les eaux ne s'écoulent vers la parcelle.

✓ **Travaux Fibre optique**

Les travaux de passage de la fibre sont en cours dans la commune en enfouissement et/ou en aérien selon les options. Des poteaux supplémentaires seront posés dans les cas suivant :

- ✓ Poteau d'arrêt
- ✓ Basse tension
- ✓ Distance trop longue entre deux poteaux

Il y a beaucoup de dégradations le long des axes à la suite des travaux. Cela constitue un danger pour la circulation des piétons, en particulier pour les enfants qui se rendent à l'arrêt de bus.

Une visite de terrain a été réalisée mardi 23 février avec les coordinateurs des travaux, permettant au passage le recensement des besoins en réaménagement des trottoirs.

Monsieur le Maire informe qu'il y a une bonne relation et des échanges constructifs avec les coordinateurs des travaux.

A ce jour il n'est pas possible de donner une date exacte de fin des travaux. Lorsque les travaux de génie civile seront terminés, les opérateurs téléphoniques prendront la relève chacun pour son réseau.

✓ **Bornage autour du projet de Lotissement - « Le chasse-fétu »**

En rappel, le projet conduit par Monceau Exploitation prévoit la construction de 13 maisons d'habitation sur le terrain situé en face de la salle des fêtes. Les différents terrains en vente donnent sur « Le Chasse Fétu ».

La commune étant en charge de l'entretien du « Chasse-Fétu » doit pouvoir y accéder facilement sans passer par les propriétés privées.

Il a donc été procédé à un bornage qui permet à la commune de récupérer 5 mètres entre la propriété objet du projet de construction et « le chasse-fétu ».

Monsieur le Maire informe de la présence d'un Puits à l'intérieur de la dite propriété. Selon les prévisions d'aménagement, il est prévu l'installation d'un bassin de collecte des eaux pluviales sur l'emplacement du Puits.

Le fait qu'il y ait un puits au droit du bassin d'infiltration des eaux pluviales pose un problème, Il conviendrait de rendre imperméable le bassin. Une lettre recommandée sera envoyé au promoteur pour lui imposer cette recommandation.

✓ **Nomination future impasse projet de lotissement.**

Le projet de lotissement en face de la salle des fêtes donnera lieu à une nouvelle impasse qui permettra de desservir les nouvelles habitations. Pour permettre l'enregistrement et l'identification de l'impasse au niveau de la voirie communale, il convient de la nommer.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de nommer la nouvelle impasse par : **Impasse des Sittelles**

✓ **Parcelle Mme LEBARBIER**

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par Mme LEBARBIER, qui possède une propriété dans la commune d'Etampuis. Elle envisage de bâtir une nouvelle construction et souhaiterait que son projet participe d'une certaine façon à l'intérêt public. Elle sollicite le conseil municipal pour une réflexion autour d'un projet adapté. Le conseil municipal après en avoir discuté propose que Mme LEBARBIER, soit libre de mettre en place un projet à sa convenance.

✓ **Des Travaux et des aménagements**

Monsieur le Maire informe que les actions d'aménagement et des prévisions en travaux sont en cours. Des devis ont été réalisés pour la restauration du bâtiment annexe et pour l'embellissement du territoire. Il propose de programmer les réunions de concertation avec les commissions travaux et environnement pour une concertation autour des différents projets. Les réunions de concertation sont programmées le 16 mars 2021 pour les deux commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que les différentes commissions communales seront convoquées au fur et mesure des besoins en rapport avec chaque commission.

✓ **Enlèvement des pneus.**

Un stock de gros pneus appartenant à Monsieur DAUMALLE se trouve dans la cour de l'ancien presbytère. Une réflexion est en cours pour trouver une solution.

Monsieur Joël BLAMCHEMIN, travaille activement sur la question en prenant contact avec différentes structures en charge de l'enlèvement des pneus mais également pour le transport. Les prix de l'opération sont variables et se situent entre 150 € et 300 € la tonne ht.

Un point de situation a également été fait avec Monsieur DAUMALLE pour envisager une solution dans la concertation.

Monsieur Jean-Marie DURR propose de prendre contact avec une structure qui travaille dans ce domaine pour le monde agricole et qui propose des prix plus intéressants.

✓ Communication

Point de situation autour des actions de communication (Journal communal et nouveau site internet). De façon générale le Journal communal a donné satisfaction. Les membres du conseil municipal signalent une difficulté à trouver le nouveau site internet. Les uns et les autres s'y remettront sur le site et un point de situation sera fait au prochain conseil municipal.

I-Compte de Gestion

Les membres du Conseil Municipal déclarent que le compte de gestion du budget principal 2020 dressé par Mme la Perceprice n'appelle ni observation ni réserve de leur part. L'état des comptes est conforme au compte administratif 2020 établi par la commune.

II- Compte Administratif

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 comme suit.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	434 778.64 €	194 126.87 €
Dépenses 2020	371 146.98 €	233 139.99 €
Résultat 2020	63 631.66 €	- 39 013.12 €
Report 2019	128 081.74 €	191 871.61 €
Soit un solde au 31-12-2020	191 713.40 €	152 858.49 €

Soit un excédent au 31-12-2020 de 344 571.89 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil. Monsieur Jean-Claude REMY prend la présidence de la séance.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Valide le compte administratif 2020*

III- Affectation des résultats 2020 vers le budget 2021

Les membres du Conseil Municipal décident d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Budget principal

Compte R001 Excédent d'investissement reporté **152858.49 €**
Restes à réaliser reportés **145 880.00 €** en dépenses et **83 500.00 €** en recettes.
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **00.00 €**
Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté **191 713.40 €**

IV- Extension réseau d'assainissement rue des Hêtres

Monsieur le Maire informe qu'il y a un projet d'extension du réseau d'assainissement sur la rue des Hêtres pour alimenter les nouvelles constructions. Le projet est conduit par l'entreprise Lhotelier pour le compte du Syndicat de Grigneuseville pour une valeur financière de 6854.64 TTC

Le projet appelle cependant plusieurs interrogations. Il semble logique que la rue des Hêtres soit déjà raccordé au réseau d'assainissement dans la mesure où les habitations existantes y sont déjà. Il se pose également la question de savoir qui prend en charge les frais de l'extension ? La commune ou le Syndicat ?

Un contact a été établi avec l'entreprise Lhotelier pour avoir les plans du réseau et comprendre la nature réelle de l'extension envisagée. Un point de situation sera également fait avec le Syndicat de Grigneuseville.

V- Extension réseau électrique impasse des Frênes

En rappel, deux constructions prévues sur l'impasse des Frênes nécessitent une extension du réseau électrique sur environ 75 ml. Le projet d'extension est porté par le SDE76 (Syndicat Départemental d'Energie) et le devis des travaux se présente comme suit :

Le montant des travaux : 9900 euros TTC	
Participation du SDE76	Reste à financer par la commune
6 600€	3 300 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le devis d'extension du réseau électrique sur l'impasse des Frênes.

VI- Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente la liste habituelle des subventions aux associations pour les prévisions budgétaire 2021.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide la liste des subventions aux associations (jointe) dans le cadre du Budget Primitif 2021

VII- Remerciements

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du conseil qui s'investissent sur le travail de la commune. Il précise que certains membres du fait de leurs occupations n'ont pas la disponibilité nécessaire, tous sont cependant remerciés pour l'engagement et pour l'esprit d'équipe.

Questions diverses

- Mme Maryvonne MATURA, informe avoir été interpellée par une famille résidente d'Étampuis au sujet du brulage.
Monsieur le Maire explique avoir déjà eu affaire à la même famille sur le même sujet. Les Gendarmeries de Tôtes et celle de Saint-Saëns ont également été interpellées plusieurs fois par cette même famille. Les voisins sont régulièrement apostrophés à chaque apparition de fumé, même lorsqu'il s'agit de feu de barbecue. Le mécontentement de la dite famille n'est pas justifié. On s'achemine progressivement vers un conflit de voisinage qui prend de l'ampleur. Certain voisins se plaignent de harcèlement. Monsieur le Maire envisage de prendre contact avec la Gendarmerie pour faire un signalement.
- Mme Annie Jourdain demande de prévoir un investissement pour les étagères de la bibliothèque.

FIN DE SEANCE : 22 h 40

